



Pôle Métropolitain Frontalier du Nord Lorrain (Siren : 200085363)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Pôle métropolitain
Commune siège	Thionville
Arrondissement	Thionville
Département	Moselle
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	30/11/2018
Date d'effet	01/01/2019

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Nombre de sièges dépend de la population
Nom du président	

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	rue Georges Ditsch
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	57100 Thionville
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	343 782
-----------------------------	---------

Densité moyenne	253,08
-----------------	--------

Périmètres

Nombre total de membres : 8

- Dont 8 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.
54	CA de Longwy (245400262)	CA
57	CA du Val de Fensch (245701222)	CA
57	CA Portes de France-Thionville (245701362)	CA
54	CC Coeur du Pays Haut (200070290)	CC
57	CC de Cattenom et Environs (245700695)	CC
57	CC de l'Arc Mosellan (245701354)	CC
57	CC du Pays Haut Val d'Alzette (245701404)	CC
54	CC Terre Lorraine du Longuyonnais (200043693)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
<p>Autres</p> <p>- Autres</p> <p><i>En conformité avec l'article L5731-1 du Code général des collectivités territoriales, le Pôle Métropolitain conduit des actions d'intérêt métropolitain en vue de promouvoir un modèle d'aménagement, de développement durable et de solidarité territoriale, sans préjudice des compétences des collectivités locales et de leurs établissements. Dans ce cadre, le Pôle Métropolitain Frontalier est chargé de mettre en œuvre des actions d'intérêt métropolitain dans les domaines suivants : Mobilité, transports et déplacements, habitat et soutien au développement d'organisations alternatives du travail dans l'optique d'améliorer les flux de circulation frontaliers ; Développement économique, scientifique, touristique et culturel afin de favoriser l'attractivité et la notoriété de l'offre des territoires nord-lorrains et de veiller à son articulation avec l'offre et les ressources transfrontalières ; Enseignement supérieur et recherche, formation professionnelle, apprentissage et développement de l'enseignement des langues pour veiller à la performance des ressources nord-lorraines dans l'espace européen limitrophe ; Services à la personne, tel que l'accueil de la petite enfance ou l'accès à la santé, visant à l'amélioration et à l'harmonisation des conditions de vie proposées dans le nord-lorrain ; D'une façon générale, mise en cohérence des stratégies de développement transfrontalier en vue de défendre l'intérêt des habitants nord-lorrains. Le Pôle Métropolitain a pour mission de mener des réflexions communes, de favoriser la coordination, l'accompagnement et la promotion des actions mises en œuvre par ses membres dans les domaines précités. Il lui appartient d'être force de proposition et d'établir des partenariats solides et pérennes avec les acteurs transfrontaliers. Un plan d'actions est déterminé par le conseil métropolitain qui précise les actions d'intérêt métropolitain envisagées. Un rapport d'activités sera présenté annuellement aux assemblées délibérantes des EPCI membres.</i></p>

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)